



Plan de départs volontaires

UN FIASCO À TOUT PRIX

Une poignée de directeurs sexagénaires ou septuagénaires partis avec un magot. 254 salariés lambda qui attendent toujours de pouvoir bénéficier du plan de départs volontaires. Sans doute en vain. Un gâchis humain et une gabegie d'argent public, initiés par la direction de France Télévisions. Retour sur un très mauvais feuilleton.

Dès l'annonce du plan de départs volontaires, le SNJ en a contesté les modalités, complexes et discriminatoires. En effet, la direction avait inventé un système invraisemblable : des salariés prioritaires (de rang 1), dont les postes sont supprimés, et les autres (de rang 2) qui doivent attendre que d'autres veillent bien les remplacer.

Un an après, le PDV est un échec. Le 19 mai, la direction propose le deal suivant aux organisations syndicales : *« Etes-vous prêt à ne pas attaquer en justice si on laisse partir dans le cadre d'un aménagement au PDV une centaine de candidats au départ de rang 2 ? Nous remplacerons ces postes avec des intégrés judiciaires sans affectation ou des CDD historiques »*.

Proposition intéressante. Mais incomplète et malhonnête. Car le 3 juin, la direction précise les conditions de son marché : *« La DIRECCTE (Direction de l'administration du Travail) serait disposée à examiner un aménagement du PDV qu'elle a homologué en mai 2014, si et seulement si, toutes les organisations syndicales représentatives de l'entreprise signent avec la direction un accord permettant cette modification des règles du PDV »*.

Le SNJ, la CFDT et la CGC avaient saisi le tribunal administratif pour contester l'homologation du PDV. La DIRECCTE ne veut donc plus prendre de risque. Ce n'est pas son problème si l'objectif de 339,5 suppressions de postes affiché par la direction n'est pas atteint. Ce n'est pas davantage son affaire si 254 candidats, au départ de rang 2, espèrent en vain pouvoir quitter l'entreprise avec une indemnité défiscalisée.

Malaise chez FO et à la CGT qui réclamaient depuis des mois un assouplissement du PDV mais sans vouloir l'assumer ouvertement. Ce PDV est pourtant l'annexe 1 du relevé de conclusions que ces deux syndicats ont signé avec la direction le 30 avril 2014. Cette fois, la DIRECCTE ne veut plus se satisfaire d'une vraie-fausse opposition. Elle réclame un soutien unanime des syndicats pour cautionner ce bricolage.

Le SNJ constate que les faits nous ont donné raison. Mal conçu, injuste, ce PDV a entraîné des fermetures de rédactions, provoqué des mutations forcées, constitué un effet d'aubaine pour des directeurs septuagénaires (jusqu'à 200 000 euros par personne) et suscité des frustrations. Le plan est dans l'impasse et la direction

avoue son échec : elle ne pourra pas faire descendre l'emploi à 9750 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2015.

La direction précise enfin que si aucun accord n'est trouvé pour aménager le plan de départs volontaires d'ici fin juin, elle informera les candidats au départ de niveau 2 qu'ils ne pourront pas quitter l'entreprise aux conditions du PDV. Pour le SNJ, il s'agit d'un chantage, pour tenter de faire porter le poids de l'échec sur les représentants des salariés. Absurde et ridicule. C'est bien la direction qui a laissé croire que tous les volontaires pourraient partir.

De leur côté, la CGT et FO répètent à l'envie que, le 30 avril 2014, ils n'ont pas signé le PDV mais seulement les conditions de départs des salariés. La DIRECCTE vient leur rappeler aujourd'hui qu'en matière de suppression d'emplois, le fond et la forme sont intimement liés.

Le SNJ avait proposé un projet alternatif. Ce projet était basé sur la réinternalisation des magazines d'infos et de certaines émissions ; et sur le remplacement des partants par les nombreux CDD, pigistes et intermittents qui attendent un CDI depuis des années.

Le projet avait été balayé d'un revers de main par la direction. Il aurait pourtant permis d'éviter la gabegie d'argent public et le désastre humain. Il aurait également permis des économies importantes sur la masse salariale, en remplaçant des salariés âgés par des plus jeunes, en début de carrière. Au lieu de ça, la direction préfère le fiasco à tout prix.

Paris, le 26 juin 2015

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv